




ENGAGEMENTS DU CLUB

Après avoir pris connaissance du règlement international du conseil d'administration sur le Programme Lions des Echanges de Jeunes (Chapitre XXIII-I FR):

Le président du club de : 

S'engage à :

- Respecter et faire respecter ce règlement.
- Fournir toutes les pièces nécessaires à la demande de participation.
- À suppléer, en cas de carence, à la famille, et ce dans toutes les dispositions notamment l'engagement de réciprocité.
- À étudier et vérifiez très attentivement les candidatures.
- À rencontrer la famille et informer les parents ainsi que le jeune candidat des objectifs et buts des échanges de jeunes ainsi que les règles qui régissent le programme et le LIONS CLUBS INTERNATIONAL.
- Fournir au ECJ (Echanges et Camps de Jeunes) avant la fin de l'année, le compte-rendu de stage du candidat parrainé.

Date :

Signature du président